

Commune de Loyat
Prescription de la révision du plan local d'urbanisme

Par délibération du 8 décembre 2020, le Conseil municipal a prescrit la révision du plan local d'urbanisme (PLU) sur le territoire communal.

Cette délibération précise les objectifs poursuivis et définit les modalités de concertation avec la population, prévues à l'article L.103-2 à L.103-6 du Code de l'urbanisme. Elle sera affichée pendant un mois au siège de la mairie. Elle peut être consultée dans les locaux de la mairie de Loyat.